

La gestion responsable et l'innovation



Melisse L. Willems, MA, LLB
Registratrice & directrice générale

Lorsque le conseil a approuvé le plan stratégique de l'Ordre pour 2016-2020, il a ajouté « innovation » à nos valeurs fondamentales. Même si je suis arrivée récemment, j'ai déjà observé que l'innovation occupe une grande place dans la culture de l'Ordre. Afin de conserver notre pertinence et nos connaissances tout en gérant nos ressources de manière réfléchie et responsable, nous nous efforçons continuellement de trouver des solutions novatrices et rentables pour atteindre nos objectifs.

Chaque ordre de réglementation des professions de la santé de l'Ontario a les mêmes fonctions réglementaires de base : inscription, assurance de la qualité, plaintes et discipline, relations avec les patients et aptitude professionnelle (questions d'incapacité). De plus, nous avons des programmes de consultation sur l'exercice et de communication et, à l'appui de tout cela, les services de technologie de l'information et des finances. En eux-mêmes, ces programmes et services n'ont rien d'unique mais dans bien des cas, c'est la façon dont nous atteignons nos buts

qui est novatrice. Par exemple, l'Ordre est un chef de file dans l'utilisation des nouvelles technologies de communication, comme les vidéos, les médias sociaux et les quiz pour éduquer le public. Ces moyens nous permettent de joindre un plus grand nombre de personnes en Ontario avec un investissement minime.

Le nouveau processus d'évaluation de la compétence des diététistes formés à l'étranger (DFE) est un autre bon exemple de leadership et d'innovation dans la réglementation de la diététique. En raison de la portée et du coût de ce projet, nous savions que nous ne pouvions pas livrer un produit exceptionnel sans y injecter des ressources. Nous avons recouru à notre

ingéniosité pour parvenir à notre but. Parce que nous sommes convaincus de la valeur de ce projet novateur pour assurer une évaluation équitable et objective des DFE, nous avons demandé des fonds au gouvernement de l'Ontario. Malgré deux échecs, nous avons persévéré et obtenu le fonds nécessaires à la troisième tentative. Quoiqu'il s'agisse d'un projet ontarien, nous avons communiqué avec d'autres organismes de diététistes, des éducateurs et des DFE de l'Ontario et du Canada afin d'obtenir des conseils d'experts pour concevoir les nouveaux outils d'évaluation. Le nouveau processus d'évaluation de la compétence assorti de composantes novatrices en ligne sera prêt plus tard cette année.

Au cours de la préparation du nouveau plan stratégique, nous avons pris le temps de réévaluer notre raison d'être en tant qu'instance de réglementation (protéger le public) et de voir comment réaliser au mieux nos cinq objectifs stratégiques pour 2016-2020. Ce plan de travail sera un document vivant qui fera que notre travail demeurera pertinent et novateur dans l'intérêt de la protection du public et de l'exercice sécuritaire de la diététique.

Cinq objectifs stratégiques pour 2016-2020

OBJECTIF 1

Un solide cadre de réglementation pour assurer la qualité et la sécurité dans l'exercice de la diététique

OBJECTIF 2

Des membres compétents engagés dans l'exercice efficace éclairé

OBJECTIF 3

Les parties concernées considèrent l'Ordre comme une instance de réglementation responsable qui protège le public

OBJECTIF 4: Un partenaire collaborateur

OBJECTIF 5: Un organisme efficace qui optimise les ressources